

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face au contexte sanitaire, la CPAM du Gard reste mobilisée pour garantir la continuité de service

Face à la reprise épidémique soutenue, la CPAM du Gard s'organise pour assurer et maintenir ses missions de service public, tout en protégeant la santé de tous ses publics.

1. LA POURSUITE DES PAIEMENTS

L'ensemble des dossiers continue d'être traité pour garantir la continuité des paiements : remboursement de soins, versement des indemnités journalières, paiement aux établissements de santé et structures médico-sociales,....

2. LE MAINTIEN DES ACCUEILS

Dans le contexte actuel de forte circulation du virus, la CPAM du Gard poursuit l'accueil des assurés, exclusivement sur rendez-vous.

Il s'agit d'abord d'entretiens personnalisés en visioconférence ou par téléphone, avec un conseiller de l'Assurance Maladie.

Pour les situations complexes et les assurés les plus fragiles, en situation de précarité ou en difficultés d'accès aux outils numériques, un entretien en présentiel est possible sur Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze et Beaucaire.

Prendre rendez-vous

Les assurés peuvent prendre rendez-vous :

- Soit depuis leur compte ameli, rubrique agenda : <https://assure.ameli.fr/>
- Soit via la plateforme téléphonique 36 46 (service gratuit + prix appel).

3. LES DÉMARCHES À EFFECTUER, SI VOUS ÊTES POSITIF AU COVID-19 OU CAS CONTACT

Face à la forte augmentation des cas, les personnes concernées (positifs ou cas contacts) sont majoritairement prévenues par SMS. Ces SMS ne sont pas doublés d'un appel. Aussi, si vous recevez un SMS de l'Assurance Maladie, vous devez sans attendre :

- Si vous êtes positif, mettre en œuvre les 3 consignes suivantes :

1. Vous isoler pour une durée de 5 à 10 jours selon votre schéma vaccinal
2. Recenser et prévenir vos cas contacts
3. Vous connecter, si vous avez besoin d'un arrêt de travail, au [téléservice declare.ameli](https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-test-positif-au-covid-19)

Pour plus de précisions : <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-test-positif-au-covid-19>

- Si vous êtes cas contact, en fonction de votre schéma vaccinal, mettre en œuvre les 3 consignes ci-dessous :

1. Vous isoler si votre schéma vaccinal n'est pas complet
2. Dans tous les cas vous faire tester immédiatement
3. Vous connecter, si vous avez besoin d'un arrêt de travail, au [téléservice declare.ameli](https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19)

Pour plus de précisions : <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19>

En synthèse, selon votre situation et votre schéma vaccinal :



Et toujours indispensable : VOTRE COMPTE AMELI

Le compte personnel ameli est accessible sur le web et depuis l'application « ameli » pour smartphone et tablette, pour vos démarches en ligne :

- suivre vos remboursements de soins et délais de paiements,
- obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières,
- mettre à jour une information personnelle (téléphone, e-mail, adresse postale, coordonnées bancaires...),
- déclarer la perte ou le vol d'une carte Vitale et commander une carte,
- interroger amelibot, le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes les questions en ligne,
- poser une question par e-mail.

Votre contact presse : Corinne Ferrier, service communication, tél. 04 30 67 92 40, e-mail : corinne.ferrier@assurance-maladie.fr